

PROCES VERVAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2019

<p>Date de convocation : 28 Juin 2019 Membres titulaires en exercice : 67 Présents : 17 Votants : 17</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le 9 Juillet à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Valor'Aisne – Laon. Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE. Monsieur Claude PHILIPPOT est élu secrétaire de séance.</p>
--	--

Etaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne Titulaires Françoise CHAMPENOIS, Bernadette VANNOBEL, Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Caroline VARLET, Claude MOUFLARD</p>	<p>Suppléants Isabelle ITTELET, Frédéric VANIER, Philippe TIMMERMAN, Bruno BEAUVOIS, Monique SEBASTIJAN, Michel CARREAU, Marion SAILLARD</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaires Hervé MUZART</p>	<p>Suppléants Frédérique DRIVIERE</p>
<p>Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires Dominique IGNASZAK, Jean-Pierre LIEFHOOGE, Graziella BASILE, Christian ROCHER, Georges DEMOULIN, Nicole ALLART</p>	<p>Suppléants Bernard BRONCHAIN, Nabil AIDI, Christian CROHEM, Annie FLOQUET, Eric FICHEUX, Elisabeth SUEUR</p>
<p>Laonnois (Sirtom) Titulaires Eric DELHAYE, Yves BUFFET, Claude SINET, Béatrice LEBEL, Martine BRICOT, Claude PHILIPPOT, Christophe ANANIE, Philippe DUCAT, Roland SANSON</p>	<p>Suppléants Séverine PIROZZINI, Claude NAVARRE, Rémy GILET, François PUCHOIS, Pierre BERTELOOT, Hervé GIRARD, Philippe LECLERE, Gérard GAIGNE, Eric TOURNEMOLLE</p>
<p>Pays de la Serre (CC) Titulaires Georges CARPENTIER, Carole RIBEIRO</p>	<p>Suppléants Nicole BUIRETTE, Jean-Pierre COURTIN</p>
<p>Pays du Vermandois (CC) Titulaires Francis PASSET, Jean-Michel MARIN, Jean-Pierre LOCQUET, Patrick NOIRET</p>	<p>Suppléants Moïse DENIZON, , Jean-François CHOPIN</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA) Titulaires Michel GANDON, Claude JACQUIN, Marie-Odile LARCHE, René LEMELTIER, Clément PARADOWSKI, André RIGAUD</p>	<p>Suppléants Rémy BRAYER, Jean-Claude CONVERSAT, Nadia CRAPART, Madeleine GABRIEL, Bruno LAHOUATI, Françoise FERNANDEZ</p>

<u>Retz-en-Valois (CC)</u> Titulaires Dominique CANTOT, Nicolas REBEROT, Benoît DAVIN, Véronique MALARANGE	Suppléants Robert HIRAUX, Jocelyn DESSIGNY, Christian POTEAUX, Gabriel SAUR
<u>Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires Jean-Marc BERTRAND, Alain VAN HYFTE, Roland MORTELLI, Jérôme LECLERCQ, Hugues VAN MAELE, Agnès POTEL, Jean-Marie GONDRY, Patrick MERLINAT, Jean-Marie ACCART	Suppléants Alain RACHESBOEUF, Fabien BLONDEL, Anne CARDON, Claude VASSET, Elie BOUTROY, Bernard DESTOMBES, Jean-Pierre MENET, Jean-Michel BERTONNET, Christophe FRANCOIS
<u>Soissonnais (CA)</u> Titulaires Sadia MAAROUF, Alain LOUVET, Brigitte MIQUEL, Dominique RODRIGUES, Jean WALKOWIAK, Jean-Marie COUTEAU	Suppléants Stéphanie ZANUTTO, Pierre BUREAU, Francis GOUVREUR, Daniel MOITIE, Jean-Marie JAMME, Yvon VAN MELLO
<u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires Jean-Paul RENAUX, Jean-Pierre CHIMOT, Daniel DUMORTIER	Suppléants Jean-Claude MAILLARD, Eric BUYASSE, Corinne LUSTENBERGER
<u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires Bernard BASQUIN, Christian BONIFACE	Suppléants Franck GUIARD, Marc SORIAUX
<u>Trois Rivières (CC)</u> Titulaires Maurice DEMEAUX, Pierre-Marie VERDIER, Denise CHARLIER	Suppléants Josiane GAUDENZI, Guy WAUTHIER, Mathieu CANON
<u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires Jean CHABROL, Roger DENIS, Alain FOUCON	Suppléants Patrick BOCHET, Eric DE WULF, Carlos LUCAS
<u>Vallée de l'Oise (CC)</u> Titulaires Jacques MASSON, Francis DELVILLE	Suppléants Patrick FEUILLET, Martial MARLIERE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Nicolas REBEROT et Véronique MALARANGE

Assistaient à la séance :

Madame Nathalie MERIOT, Payeur Départemental

Participaient à la séance au titre des services :

Madame Marie-José BERTHE, Directrice Générale Adjointe, Madame Delphine DENAVARRE, Assistante de Direction. Madame Delphine BOURGEOIS, Responsable Prévention Economie Circulaire Communication et Madame Sophie ZULIANI, Directrice des Déchetteries.

Le Président, Éric DELHAYE ouvre la séance.

1. Procès verbaux des réunions du Comité syndical des 15 Mars et 5 Avril 2019

A la demande de Monsieur le Président, le compte-rendu des réunions des comités syndicaux des 15 mars et 5 avril 2019 sont approuvés.

2. Ressources humaines

2.1. Modification du tableau des effectifs

Madame Berthe explique que les amendements apportés au tableau des effectifs relèvent de modifications suite à des mutations, des avancements, au départ en retraite de Madame Monique Guillaume, et à l'augmentation du nombre d'heures de travail de l'agent affecté au ménage du nouveau siège (surface plus importante). Il n'y a pas de création de postes supplémentaires.

Arrivée de Madame Nathalie MERIOT .

2.2. Compte personnel d'activité

Le Compte Personnel d'Activité (CPA), regroupe deux choses : le CPF (Compte Personnel de Formation, ancien DIF) et le CEC (Compte d'Engagement Citoyen). Le principe est de favoriser le développement professionnel, faciliter le parcours, permettre l'adaptation au métier et de concourir à l'accès au grade supérieur.

Le CPA concerne l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires, stagiaires, contractuels... Madame Berthe commente la présentation et explique les modalités de mise en œuvre du CPF ainsi que les critères d'instruction et priorités des demandes.

Madame Berthe développe ensuite les conditions d'alimentation et d'utilisation du Compte d'Engagement Citoyen. Pour rappel, « le CEC vise à favoriser et reconnaître les activités bénévoles, de volontariat ou de maître d'apprentissage. Les heures inscrites sur ce compte permettent l'acquisition des compétences nécessaires à une activité citoyenne ou pour compléter les heures du CPF ». Par exemple à Valor'Aisne, deux agents sapeurs pompiers volontaires, pourraient obtenir 20 heures supplémentaires de formation en respectant les critères éligibles.

Arrivée de Monsieur Alain FOUCON

3. Engagements Juridiques

3.1. Convention ECODDS : Signature de la nouvelle convention-type (2019-2024) entre l'EcoOrganisme de la filière des Déchets Diffus Spécifiques Ménagers et Valor'Aisne

A la suite d'un litige entre l'éco-organisme et le Ministère par rapport à l'agrément, une suspension des collectes a eu lieu entre le 11 janvier et le 23 mars.

Pour organiser la continuité de service sur cette période, Valor'Aisne a mis en place une prestation payante pour la gestion des DDS relevant de la REP. Dans la convention proposée par ECODDS, un forfait de 625 €/tonne est présenté et censé compenser les frais engagés en début d'année. Mais, ce forfait est basé sur les tonnages du 11 janvier au 28 février de l'année 2018. Ce calcul est défavorable à Valor'Aisne et ne couvre que 30% des frais réellement engagés, notamment à cause des tonnages moindres que ceux réellement pris en charge par le Syndicat. Il resterait environ 70 000 € à la charge des collectivités, répartis en fonction des tonnages collectés sur chaque territoire.

La convention type n'étant pas négociable au niveau local, 3 possibilités se présentent à Valor'Aisne :

- **Refus de signature.** Dans ce cas, Valor'Aisne sort de la filière avec arrêt immédiat des collectes gratuites et les soutiens ne seraient plus versés.
- **Signature de la convention type dans l'état.** Toutes les modalités sont acceptées. La filière est maintenue et la collecte gratuite est poursuivie. Valor'Aisne perçoit les soutiens dès 2019 ainsi que l'indemnité proposée d'environ 28 000 €, sachant qu'une clause indique la renonciation à toute autre prétention financière.
- **Signer la convention (ce que suggère Amorce) en rayant les mentions que Valor'Aisne refuse** (le montant, la non réclamation et la période de tonnage prise en compte). D'autres collectivités l'ont fait : Reims Métropole, Valodéa, GrandLyon, Sycatom de Paris...) mais ECODDS a répondu que ce n'était pas acceptable et que l'agrément obtenu par le Ministère ne pouvait pas être modulé selon les collectivités.

Monsieur Delhay demande à l'assemblée si cette dernière position, souhaitée par les membres du Bureau, peut être maintenue. Les élus du Comité pensent que c'est une prise de risque pour les collectivités de l'Aisne que d'engager ce bras de fer et de perdre plus que les 70 000 € en question. Somme à laquelle pourraient en effet, être ajoutés les 30 000 € d'indemnité proposée par ECODDS ainsi que les soutiens. Sans compter que dans ce cas, le risque de suspension de la collecte est probable.

Sophie Zuliani intervient pour donner une information arrivée le matin même du Comité sur le réseau Amorce : certaines collectivités qui ont tenté cette prise de risque sont revenues sur leur décision. En effet, ECODDS met ses menaces à exécution et annonce l'arrêt des collectes dès la semaine

prochaine puisque les opérateurs ont reçu la consigne de ne plus déposer de bacs en déchetteries. Le risque craint est donc bien réel.

Monsieur Delhaye admet que c'est une décision difficile à prendre pour Valor'Aisne car elle entraîne des conséquences opérationnelles et financières pour l'ensemble des collectivités

Au vu de la position adoptée par ECODDS, et dans un objectif de continuité de service sur les déchetteries, les membres du Comité prennent la décision de signer la convention dans l'état en signifiant à ECODDS l'insatisfaction du Syndicat par rapport au calcul du soutien exceptionnel. De plus, le Comité souhaite qu'un courrier soit adressé au Ministère de la Transition Ecologique et solidaire pour demander la réouverture des discussions avec ECODDS pour des compléments de dédommagement, compte-tenu de la compensation totale des frais réclamée par Brune Poirson à l'EcoOrganisme.

Enfin, le Comité souhaite engager une réflexion sur les éventuelles démarches à déclencher pour réclamer la prise en charge totale des frais supportés par le syndicat entre le 11 janvier et le 29 mars 2019 (ex. : recours juridique collectif).

3.2. Convention ECOMOBILIER : Délégation du Comité Syndical au Bureau Syndical

Monsieur Delhaye aborde ensuite le sujet de la délégation de signature du Comité syndical au Bureau pour la signature de la convention ECOMOBILIER sur la période 2019-2023.

La convention n'est pas encore connue. Depuis janvier 2019, la continuité de la filière est assurée mais la nouvelle contractualisation doit arriver et il est préférable se tenir prêt à signer dans les meilleurs délais.

3.3. Marché de traitement des encombrants du Département de l'Aisne

Monsieur Delhaye présente les propositions du marché de traitement des encombrants du Département de l'Aisne.

Le marché de traitement a été passé en 5 lots, collectés en déchetteries, porte-à-porte, bennes en commune. Ces lots concernent les bassins d'emploi de St-Quentin pour 11 400 t/an ; de la Thiérache pour 5 900 t/an ; du Chaunois pour 3 500 t/an ; du Laonnois pour 3 700 t/an et du Soissonnais pour 4 700 t/an.

Compte-tenu des besoins des collectivités pour le transport, des créneaux horaires complémentaires pour réceptionner les apports ont été demandés : le samedi de 8 à 12h, et en semaine de 6h à 7h, et

de 17h à 18h sur le même site (selon possibilités de l'Arrêté Préfectoral), ou, à défaut, sur un autre centre de traitement. Ces créneaux seront possibles mais facturés à l'heure d'accueil.

Au niveau des critères d'analyse, le prix (60%) comprend le coût de traitement proposé par le candidat + TGAP (intégrant l'évolution importante sur les 3 ans du marché) + coût de transport depuis un site de Valor'Aisne auquel est rattaché le lot. Contrairement au marché précédent, il n'y a pas de distinction du prix/tonne/km selon la distance à parcourir par les bennes, mais un prix unique estimé à 0.70€/tonne/km quel que soit l'éloignement de l'exutoire. Cette mesure est favorable aux sites de traitement les plus proches des gisements, afin d'éviter les transports importants pour les collectivités.

Les autres critères sont : la valeur technique pour 30 %, la performance en matière de protection de l'environnement pour 5% et la performance en matière d'insertion des publics en difficulté pour 5%.

Monsieur Delhaye rappelle que la solution de mutualisation du transport (dont le transfert si nécessaire) n'a pas été acceptée par les collectivités en 2018. Valor'Aisne le regrette car la mutualisation globale de traitement et du transport a plus de chance de contenir les coûts, alors que la situation actuelle présente le risque de voir les coûts de traitement augmenter en recherchant les exutoires les plus proches.

La CAO du 28/06/19 a attribué ce marché aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : SUEZ – Flavigny : 74€ HT /t + TGAP 18-30-40€/t
- Lot 2 : ARCAVI – Eteignières : 69.90€ HT /t + TGAP 18-30-40€/t
- Lot 3 : GURDEBEKE – Moulin Sous Touvent : 60€ HT /t + TGAP 18-30-40€/t
- Lot 4 : GURDEBEKE – Moulin Sous Touvent : 60€ HT /t + TGAP 18-30-40€/t
- Lot 5 : GURDEBEKE – Moulin Sous Touvent : 60€ HT /t + TGAP 18-30-40€/t

Le Président fait constater la hausse des prix sur l'ensemble des lots par rapport au tarif des marchés en cours jusque fin 2019. Le traitement des déchets est de plus en plus cher, la TGAP augmente, les capacités des installations vont diminuer...

La délibération autorisant le Président à signer le marché est adoptée à l'unanimité.

4. Rapport annuel

Le Président présente le rapport annuel d'activités. Il sera envoyé en format numérique aux collectivités durant l'été pour consultation et demande de modifications éventuelles. Il sera ensuite imprimé en 650 exemplaires.

Les personnes présentes ont reçu un exemplaire provisoire. Le Président présente les chiffres clés.

Les principaux chiffres 2018 à retenir sont :

- près de 280 000 tonnes de déchets ménagers traités dont 154 076 tonnes en porte à porte et 123 592 tonnes collectées en déchetteries.
- Le traitement des déchets ménagers coûte en moyenne 45,57 € HT par habitant (46,76€ l'année précédente, montant diminué grâce à tous les efforts réalisés).
- 21 187 tonnes de collecte sélective sont traitées à Urvillers
- 6 689 tonnes de collecte sélective sont traitées à Villeneuve-Saint-Germain
- Soit un total de collecte sélective triée de 27 746 tonnes.

Pour le tri, le ratio départemental est de 52,8 kg/hab avec une forte disparité selon les adhérents qui laisse un potentiel d'amélioration important pour la moitié d'entre eux.

- ✓ 7 adhérents entre 55 et 62 kg/hab
- ✓ 3 entre 46 et 54 kg/hab
- ✓ 4 entre 41 et 45 kg/hab

Le Président énumère ensuite les types de flux collectés en déchetteries et leurs tonnages. Il met l'accent sur les efforts réalisés pour le traitement des gravats et rappelle qu'à partir de janvier 2020, une différenciation tarifaire sera appliquée entre les gravats valorisés et non valorisés.

Les déchets ayant bénéficié du transfert représentent 52 % des déchets triés avec 14 463 tonnes et 82 % des déchets stockés pour 96 264 tonnes.

Concernant le stockage, le ratio départemental d'ordures ménagères résiduelles est de 226 kg/hab avec un effet notable de la tarification incitative dans les collectivités où elle a été appliquée (entre 150 et 189 kg/an dans ce cas).

Le Président termine sa présentation du rapport d'activités en rappelant les principaux chiffres du budget 2018 :

- Les dépenses de fonctionnement : 27 731 080 € HT
- Les charges d'exploitation : 19 306 090 € HT
- Les dépenses d'investissement : 4 376 799 € HT

- Les recettes de fonctionnement : 31 949 018 € HT
- Les recettes d'investissement : 4 247 808 € HT

5. Questions diverses

5.1 La caractérisation des OMr

Cette étude a été réalisée à l'échelle du Syndicat mais le plan d'échantillonnage n'a concerné que certaines collectivités. En effet, le Sirtom du Laonnois, la Communauté d'Agglomération de Soissons, la Communauté de Communes du Val de l'Aisne et la Communauté de Communes des 3 Rivières ont effectué des campagnes de caractérisation récemment. Leurs résultats ont donc été intégrés à l'étude.

Les caractérisations ont été menées selon un protocole très précis. L'étude a été réalisée par secteur géographique, du 14 Janvier au 22 Mars 2019 (moins les périodes scolaires non représentatives de la production habituelle), dans les différents types d'habitat (collectif et pavillonnaire), en milieu rural, mixte et urbain.

Des échantillons non compactés de 150 kg ont été recueillis en porte à porte (avant le passage de la benne de collecte). Le tri a été effectué par 2 à 3 agents sur les sites de Grisolles, Leuilly et Urvillers. Les déchets ont ensuite été pesés et répertoriés dans une grille contenant 50 catégories et sous-catégories.

Les résultats :

Les habitants de l'Aisne produisent en moyenne 221 kg d'OMr par an, c'est moins que les habitants des Hauts de France (256 kg) et moins que la population au niveau national (260 kg).

La reconstitution d'une poubelle type a été réalisée. Il en ressort principalement :

- une part importante de déchets compostables : 30%, soit 66 kg/hab, (déchets de jardin, restes de cuisine...).
- un taux élevé de gaspillage alimentaire, 12%, soit 26 kg/hab. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale.
- 30%, soit 29 kg/hab, représentent la collecte sélective hors verre.
- 10%, soit 22 kg/hab, correspondent aux emballages concernés par l'extension des consignes de tri
- Le verre représente 4%, soit 9kg/hab
- Les « autres valorisables », à hauteur de 3%, soit 7kg/hab, sont les textiles réemployables et maroquinerie, livres, petits électro ménagers qui peuvent être réemployés.
- Très peu de déchets dangereux ont été trouvés : 0,6%, soit 1,3 kg/hab
- Les textiles sanitaires, essentiellement des couches, représentent 9%, soit 19 kg/hab
- Les déchets résiduels complètent les 19% restants, soit 43 kg/hab.

L'étude montre que 180 kg sur les 221 kg produits pourraient être mieux valorisés ou diminués à la source. Différents gisements peuvent faire l'objet d'actions de prévention supplémentaires ou de valorisation.

Le Président annonce que, prochainement, le Syndicat lancera la démarche ConcerTO. Il s'agit d'une démarche nationale, déclinée au niveau des territoires autour de la matière organique. Ce travail est mené avec l'ADEME et inclura l'ensemble des acteurs de l'Aisne. L'état des lieux est à réaliser pour le dernier trimestre 2019 et la concertation sera lancée début 2020.

Cette étude sera également une aide à la décision pour les réflexions autour du dimensionnement des installations de traitement à venir.

5.2. Extension de tri et retour de la consigne.

Monsieur Delhaye indique qu'il voit le lendemain le Directeur de Cabinet du Président du Sénat, pour le sensibiliser au sujet, après l'avoir déjà évoqué avec Gérard Larcher.

Le gouvernement souhaite instaurer une consigne sur un certain nombre d'emballages, notamment, les bouteilles plastiques et les canettes en aluminium. De même, les distributeurs et les metteurs sur le marché, comme Coca-Cola par exemple, pour qui l'enjeu est important en termes d'image, travaillent sur cette consigne. Cette demande d'extension répond également à une demande « sociale » des populations de réduire le plastique et à celle de l'Europe qui souhaite un taux de recyclage de 80% d'ici à 2020 et 100% pour 2025.

Cette consigne ne sera pas simple pour le client qui devra ramener ses bouteilles consignées dans son supermarché.. Les habitants avaient pris l'habitude de trier leurs bouteilles. Changer les habitudes ancrées et remplacer un système déjà en place, par un autre système, fait partie des incompréhensions sur ce sujet. Pourquoi vouloir doubler ou remplacer alors que d'autres catégories de produits n'ont pas encore de solution ?

Ce changement risque de mettre Valor'Aisne en difficulté. En effet, Valor'Aisne a répondu à l'appel à projet CITEO pour s'engager dans l'adaptation du centre de tri aux nouvelles consignes. Les suites financières vont être lourdes de conséquences, avec d'un côté un investissement dans de nouvelles machines très onéreuses et de l'autre, moins de flux, donc moins de recettes de la revente et moins de soutiens, (dont le soutien de critère 1 de transition qui engage à augmenter les performances de tri). L'impact a été calculé : il peut représenter 3€/an/habitant, soit 1,6 million par an pour Valor'Aisne. A terme, il pourrait ne rester à trier que ce qui n'est pas recyclable aujourd'hui, c'est-à-dire des flux qui ne rapportent quasiment rien et coûtent cher à traiter... La facture finale sera plus élevée tant pour les ménages que pour les consommateurs.

Ce système, organisé au niveau national, ne correspond pas à notre territoire et va désorganiser tous les systèmes de collecte et de tri mis en place précédemment. Amorce, l'association des maires de France, le CNR, ... tentent de faire entendre cette inquiétude auprès des décideurs.

Monsieur Delhayé lit à l'assemblée une lettre qu'il a reçue le 3 juillet, dont ces quelques extraits : « *il reste beaucoup d'efforts à faire, il faut les accentuer et le faire rapidement face à l'urgence environnementale. Un nouveau projet est donc à mettre en place à échéance 2025, qui alliera l'extension des consignes de tri, les consignes pour le recyclage des emballages des boissons hors verre, etc. L'harmonisation de la collecte nécessitera de choisir entre 2 schémas recommandés par l'ADEME. Soit celui d'une collecte en mélange (papiers, cartons sont avec les autres emballages dans la même poubelle de tri), choix fait pour l'Aisne, ou celui d'une collecte séparée de ces matériaux, de même nature fibreuse. L'adoption d'une collecte des papiers et cartons, sur le même modèle que le verre apparaît comme étant la solution pour mieux valoriser les matières fibreuses, optimiser les coûts de tri et nous rapprocher des standards européens* ». « *C'est sur ces bases* » que CITEO propose de poursuivre les discussions....

Ce courrier arrive alors que Valor'Aisne et ses adhérents ont construit un schéma d'organisation et que les collectivités ont toutes prévu d'investir dans des bacs jaunes. Il s'ajoute donc aux interrogations qui existaient déjà sur la pertinence d'investir 5 millions d'euros dans les nouvelles machines destinées à l'extension de tri, ou encore sur la généralisation des bacs en monoflux sur la totalité du territoire.

Monsieur Delhayé ajoute qu'il entend dire qu'il y a beaucoup de lobbying sur le sujet, notamment que Coca-Cola et/ou la grande distribution pourraient tenter de manœuvrer ces décisions également.

Les organisations professionnelles doivent aujourd'hui prendre des décisions alors qu'elles n'ont aucune visibilité sur l'avenir.

C'est une situation très complexe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 17h30

Le Président

Le secrétaire

Eric Delhayé

Claude Philippot